

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29

FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 22 novembre 2022

Convocation du : 16 novembre 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ESNALT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE

Absents Excusés : MR HARTOUT PETER, MR GESLAIN DENIS, MME CONNEAU MARIE, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-030 Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 04/05/2009 approuvant la convention avec la préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Monsieur le Président rappelle que le SIAEP DES AVALOIRS utilise la plateforme de Tiers de télétransmission proposée par l'entreprise Berger Levrault,

Le comité syndical a validé son adhésion à E-collectivités le 28/02/2022,

Pour la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité, le syndicat utilise un opérateur de transmission (ODT) différent de celui proposé par E-collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Décide d'utiliser l'opérateur de transmission « Addulact », via son dispositif « S2LOW », proposé par le syndicat « e-collectivités »
- Donne son accord pour que le Président signe l'avenant de mise en oeuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture,
- Donne son accord pour que le Président signe la convention de souscription entre la collectivité et E-collectivité.

Pour copie certifiée conforme,

A St Aignan de Couptrain, le 22 novembre 2022.

Le Président,

J.-L. LECOURT

